

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 15 juillet 2020

## 12 Adhésion à l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des cadres de l'Education des Villes et des collectivités territoriales)

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET, Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mmes TALL, DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, M. KHOULA, Mme SGHIRI, MM N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mmes SENET, JACQUEMART, MM NACHITE, KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. BULUT	Pouvoir à :	M. DEME
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme TALL
M. BOULHAMANE	Pouvoir à :	M. NACHITE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. LUCAS	1

■ Date de la convocation : 09/07/2020

■ Rapport de présentation :

Madame Najat MOUSSATEN, maire-adjointe, expose :

La Ville de Creil souhaite adhérer à l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des cadres de l'Education des Villes et des collectivités territoriales).

L'adhésion à cette association permet à la Ville de Creil d'accéder sans limitation à l'ensemble du fonds documentaire de l'ANDEV.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adhérer à l'ANDEV et d'approuver le versement de la cotisation d'un montant de 45,00 €, correspondant aux frais annuels de cotisation pour l'adhésion 2020.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :  
Votants : 38      Pour : 38      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :  
**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser l'adhésion de la Ville de Creil à l'ANDEV.

**Article 2** : de verser la cotisation d'un montant de 45,00 €.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la Ville, compte HA-6281 -213.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **1 6 JUL. 2020**      Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Pour le Maire et par délégation  
La Maire-Adjointe

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...**2.1. JUL. 2020**...  
et publication ou notification le ...**2.1. JUL. 2020**...  
affiché le ...**1 6 JUL. 2020**...  
CREIL, le ...**2.1. JUL. 2020**...



Sophie LEHNER

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE